

# Règlement championnat d'hiver EN SIMPLE 2019/2020

Le champ de joueurs sera réparti en X poules de 5 joueurs, tirées au sort. 16 qualifiés accèdent à la phase finale, la répartition se fait comme suit :

- Les vainqueurs de poule sont qualifiés d'office
- Les X meilleurs 2ème complètent la liste des qualifiés le cas échéant.
- La phase finale se joue en élimination directe

## Rappel du calcul des points

Victoire 5 pts

Forfait 4 pts

Match nul 2 pts

Défaite 1 pt

## Départage de deux 1ers ex-aequo au sein d'une poule

**Cas où il y a 2 meilleurs 1er** : le départage se fait en fonction de la confrontation directe entre les 2 joueurs concernés.

**Cas où il y a 3 meilleurs 1er** : le départage se fera en fonction du score average\* entre les 3 joueurs.

## Départage des meilleurs 2èmes

Dans un premier temps nous allons départager les meilleurs 2èmes en additionnant le total des points

Si égalité, nous prendrons en compte la différence de points marqués (score average\*) :

\*ex : **Match 1** => victoire 4/3 (+4), **Match 2** => victoire 4/2 (+4), **Match 3** => défaite 3/2 (-3) => **score average** de + 5

Un joueur ne peut pas être qualifié pour le tableau final s'il n'est pas à jour de ses droits d'engagements.

## IMPORTANT

**Il est obligatoire d'avoir joué au moins 3 matchs dans sa poule pour accéder à la phase de finale.** Si le premier d'une poule, à l'issue de la date de fin, n'a pas joué les 3 matchs requis\*, nous sélectionnerons la personne de rang inférieur au sein de cette même poule qui aura joué ses 3 matchs. Si personne dans la poule ne répondait à ce critère, un meilleur 2ème serait sélectionné en remplacement. Pour les deux meilleurs deuxièmes, seront également privilégiés les personnes ayant joué 3 matchs,

**Chaque joueur doit avoir joué au moins un match de sa poule dans le mois suivant la constitution de celle-ci.** À défaut, il pourra être exclu du Championnat\*.

\*La commission sportive tranchera tous les cas litigieux.

Date limite d'inscription le **JEUDI 7 NOVEMBRE 2019 A 12H00**

Puis constitution ET diffusion des poules le **VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019 A 12H00**

Date limite de jeu **DIMANCHE 12 JANVIER 2020**

## Boules de départs

**0 - 54 BOULES JAUNES & ROUGES** (posées par les jardiniers)

## Droit de jeu par personne pour la durée du championnat

**10€ à régler à l'inscription**

## Tous les joueurs partent des boules de départs posées au sol par les jardiniers

Le nombre de coups rendus correspond aux 3/4 de la différence des **handicaps de jeu** (arrondi à l'entier supérieur) les handicaps de jeu de chaque joueur ou équipes sont calculés à partir des repères **JAUNES** et **ROUGES**.

**Nouveau** : Sur accord commun des joueurs, en simple ou en double, un match peut se disputer sur un terrain partenaire (ex: St SAENS). Les handicaps de jeu indiqués s'appliquent au terrain choisi et la répartition des points rendus se fait en fonction des handicaps des trous du parcours joué.